



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2013

DELIBERATION RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le 19 avril 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ***Le Conseil d'Administration approuve les demandes d'autorisation d'admissions en non-valeur, relatives à des frais de scolarité impayés ou à des trop-perçus sur salaires, pour un montant de 2 040 euros.***

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 19 avril 2013

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Nombre de votes pour	19
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Agence Comptable – Direction des Affaires financières